



COUPE DE DORDOGNE 2015

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Nom de l'épreuve : « *Coupe de Dordogne* » 2015 - Grade : 5 C

Dates : Dimanches 4, 11, 18, 25 octobre 2015

Lieu : Estuaire de la Gironde et Dordogne

Autorité Organisatrice : Club Nautique Loubesien en partenariat avec le Club Nautique Bourquais

1 REGLES. La régata sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2013-2016

1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.

1.3 les règlements Fédéraux.

1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

1.5 Les règles Osiris Habitable 2013, le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde, le présent Avis de course, les Instructions de Course et leurs annexes.

En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

2.1 En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux habitables des classes A,B,C,D,E,F,G,L et R du Osiris Habitable.

groupe 1 : classes A, B, C , D de 6.5 à 13.5

groupe 3 : classes C et D de 14 à 21

groupe 4 : classes R1, R2, L et R3, R4 jusqu'à 22.5

groupe 5 : classes D à partir de 21.5 ; E, F, G, et R3, R4 à partir de 23

3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire ci-joint le jour de la régata ou en renvoyant ce bulletin d'inscription si possible avant le Samedi 4 octobre 2015 19h à : j.vacher@orange.fr.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFV 2015 portant le cachet médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- le certificat Osiris Habitable en cours de validité.

3.4 Des licences à la journée peuvent être délivrées sur demande à Jean vacher au 06 62 87 31 91 ou à Joël COUDRET au 06 12 56 18 05 accompagnées d'un certificat médical, à demander impérativement au plus tard le Samedi veille de la course à 19h.

3.5. Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence F.F.Voile devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER : Aucun

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Dates : avant 9h00 chaque jour de course

5.2. Jours et heures de course :

Dimanche 4 octobre : Signal d'avertissement à 11h00 départ de Cavernes

Dimanche 11 octobre : Signal d'avertissement à 10h30 départ de Bourg

Dimanche 18 octobre : Signal d'avertissement à 10h00 départ de Cavernes

Dimanche 25 octobre : Signal d'avertissement à 10h00 départ de Bourg

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7. PARCOURS

7.1 Les parcours à effectuer seront du type « côtier », situés dans l'Estuaire de la Gironde et Dordogne (voir « Annexe aux IC et Parcours »).

8. Classement

8.1 Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2015. Tout bateau qui n'aura pas de contrat de jauge valide ou de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

8.2 Le classement général d'une course sera établi sur le cumul des points obtenus sur l'ensemble des manches et 1 manche validera la course.

8.3 La coupe de Dordogne sera attribuée au vainqueur du classement scratch établi sur le cumul des points obtenus sur l'ensemble des courses moins une, et une course validera la coupe de Dordogne.

9. PLACE AU PORT

9.1 Gratuité et suivant places disponibles.

Renseignements sur l'emplacement au port à Bourg, Yvan Grillet - 06 72 45 36 81
à Cavernes, Jean Vacher au 06 62 87 31 91

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

10.1 Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

11. COMMUNICATION RADIO

11.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11.2 Canal VHF de course 72.

12. REMISE DES PRIX

12.1 La remise des prix aura lieu le dimanche 25 octobre à partir de 17h00 dans les locaux du CNB.

13. DECISION DE COURIR

13.1 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité, en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :
Jean Vacher au 06 62 87 31 91 ou Joël COUDRET au 06 12 56 18 05